



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Canoe-kayak

Question orale n° 1406

### Texte de la question

M. Patrick Ollier appelle l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur la suppression des épreuves de slalom de canoe-kayak aux jeux Olympiques de Sydney. En effet, les organisateurs, sous la pression des autorités australiennes, ont décidé que les épreuves de slalom de canoe-kayak n'auraient pas lieu. En revanche, de nouvelles disciplines comme le volley de plage « Beach Volley », largement populaire en Australie, sont retenues. Il lui rappelle que ce sport est très pratique, notamment dans les régions de montagne et que l'équipe de France a toujours obtenu de bons résultats, aussi bien aux jeux Olympiques où elle a remporté quatre médailles aux jeux d'Atlanta, qu'aux championnats du monde. Aussi, il lui demande de bien vouloir intervenir auprès des instances internationales du sport pour que la discipline du canoe-kayak puisse de nouveau figurer parmi les épreuves des jeux Olympiques.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Patrick Ollier a présenté une question n° 1406.

La parole est à M. Patrick Ollier, pour exposer sa question.

M. Patrick Ollier. Aux jeux Olympiques d'Atlanta, l'équipe française de canoe-kayak a remporté quatre médailles olympiques - ce furent quelques-unes de nos plus belles victoires !

Pour les jeux de Sydney, nous avons appris avec stupeur que le CIO, sous la pression des autorités australiennes, avait décidé que les épreuves de slalom de canoe-kayak seraient supprimées. À l'inverse, de nouvelles disciplines, comme le volley de plage, dit beach volley, très pratique surtout en Australie, seraient retenues. Comment une discipline comme le canoe-kayak, dont l'activité est réellement structurée et organisée sur la plupart des continents et dont le caractère sportif a été reconnu par les instances olympiques depuis très longtemps, peut-elle être supprimée aussi facilement ?

Permettez-moi, monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, en tant qu'élu d'une zone de montagne, les Hautes-Alpes, où le canoe-kayak est très pratique et fait partie des principales activités d'éveil au sport pour les jeunes - vous avez d'ailleurs subventionné à l'Argentière un centre d'entraînement international pour le canoe-kayak - de m'étonner de la décision du Comité international olympique.

Je vous demande, compte tenu du rôle important que vous jouez au sein de cette instance, de tout mettre en œuvre auprès du CIO pour que cette discipline puisse être maintenue parmi les épreuves des jeux Olympiques. Je ne peux, en effet, imaginer que l'Australie, qui est un continent, ne dispose d'aucun torrent permettant l'organisation de telles épreuves.

Merci, monsieur le ministre de ce que vous pourrez faire pour le canoe-kayak.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, vous savez que je fais toujours le maximum pour le sport en général et pour le canoe-kayak en particulier.

Vous l'avez rappelé, le comité exécutif du CIO a décidé, le 15 novembre 1996, de ne pas maintenir les épreuves de slalom, c'est-à-dire de canoe-kayak en eau vive, dans le programme olympique. Et il l'a fait à la demande expresse du comité d'organisation des jeux de Sydney, et ce essentiellement pour des raisons financières. En

Australie, en effet, en particulier a Sydney, contrairement a votre belle region ou l'on a de l'eau vive a profusion, le relief n'offre pas cette possibilite naturelle. Il faudrait donc construire une riviere comme ce fut le cas a Atlanta et a Barcelone.

Cette decision a surpris et consterne tous ceux qui ont apprecie la qualite de ces epreuves tres spectaculaires, ainsi que les resultats obtenus par nos sportifs.

Des le 22 novembre 1996, lors du congres de la Federation internationale de canoe-kayak, j'ai fait savoir que j'interviendrais personnellement aupres des instances internationales du sport en soutenant toutes les actions de cette federation destinees a obtenir le maintien de cette epreuve.

Au mois de decembre, j'ai rencontre a Lausanne, en compagnie d'ailleurs de Jean-Claude Killy, mon collegue au Comite international olympique, M. Samaranch, pour connaitre son sentiment sur ce sujet. Le president du CIO ne nous est pas defavorable mais il est oblige - et on le comprend - de composer avec les desiderata des organisateurs.

Sachez egalement que le President de la Republique, M. Chirac, le Premier ministre et tous les ministres concernes sont, chacun, intervenus a la fois aupres du president du CIO et des autorites tant gouvernementales que sportives australiennes. Pour ma part, j'ai pris l'initiative de mobiliser mes homologues de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de la Republique tcheque et d'Allemagne pour la defense de cette cause.

Vous voyez, monsieur le depute, nous sommes determines a obtenir gain de cause. J'agis pour cela en etroite collaboration avec les federations francaise et internationale ainsi qu'avec nos champions qui se sont illustres dans cette discipline a Atlanta.

M. le president. La parole est a M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Je fais confiance a M. Drut pour les initiatives qu'il a engagees avec ses collegues au niveau europeen, ainsi qu'au President de la Republique qui est intervenu personnellement. J'attends donc le resultat de ces interventions en soutenant l'action de notre ministre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Ollier Patrick](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1406

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mars 1997, page 1622

**Réponse publiée le :** 12 mars 1997, page 1767

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mars 1997